

MALBOSC



“Informations Municipales”
N° 65 - Janvier 1996



SOMMAIRE N° 65

- P. 2 Le mot de Mme le maire
- P. 3 Conseil municipal : séance du 7 novembre 95
P. 4 Budget supplémentaire 1995
- P. 5 Conseil municipal : séance du 16 janvier 96
P. 6 Conseil municipal
- P. 7 Etat civil - C.C.A.S.
Brèves - Comptes d'Infos. Municipales
- P. 8 Les Emplois Verts
- P. 9 "C'est mon Papa Noël"
P. 10 par les conteurs verts de l'école de Malbosc
- P. 11 Les Impôts locaux... 1895 et 1995
- P. 12 Le Parc Naturel Régional
Petite annonce
- P. 13 En exploration à Malbosc
P. 14 de Christian Dupont
- P. 15 Article "indemnisation des dégâts causés par le gibier -
revue MSA
- P. 16 Tribune libre B. Gilli
Article : "écobuage, l'art de faire débroussailler son
terrain par le voisin
- P. 17 Article "j'ai la mémoire qui flanche"
(journal l'Avenir agricole de l'Ardèche)
- P. 18 Histoire : Survol du Vivarais à la veille de 1789
P. 19 " " "

REMERCIEMENTS TRES CHALEUREUX

A Gérard Chotiau du quartier de Fourniels -le Noe pour l'illustration de
notre couverture d'Informations Municipales
A toutes les personnes qui écrivent, encouragent et soutiennent
l'équipe du bulletin.

Dernière minute

*Christine Ripart, infirmière, a repris son activité professionnelle
pour tout contact : tél : 75 36 93 21 (aux Oustallas)*

Le mot de Mme le Maire

Chers Amis,

Ce premier bulletin d'Informations municipales de 1996 m'incite à sacrifier à la Tradition : souhaiter à tous une bonne et heureuse année. Certes, ce ne sont que des mots mais ils viennent du fond de mon coeur.

Je souhaite que 1996 apporte à tous et à chacun les joies que peut offrir une existence bien remplie, la santé, le travail et pour les plus jeunes, une meilleure perspective d'avenir !

Je forme aussi des voeux pour la commune : que l'équipe qui l'anime garde cette cohésion et continue à travailler dans l'intérêt général, qu'elle soit aidée par des subventions substantielles afin que les projets ébauchés arrivent à leur terme sans que les finances communales aient trop à souffrir.

La situation mondiale ne prête guère à l'optimisme, la misère engendrée par le chômage et l'exclusion est une plaie que l'on voudrait voir guérir. Cependant, le développement des inégalités, la baisse du niveau de vie font craindre le pire...

On peut regretter aussi le désengagement financier de l'Etat à travers le transfert systématique des charges sur les communes. Deux exemples me viennent à l'esprit : la suppression, depuis le 1er janvier, de la franchise postale qui sera compensée par une somme dérisoire, les documents d'écobuage mis à la charge des communes...

Il faut cependant ne pas baisser les bras, mettre en oeuvre des projets, se battre pour qu'ils aboutissent, tout faire enfin pour sauvegarder notre patrimoine communal, notre environnement, que Malbosc reste "*un petit coin de paradis*" dans un monde déshérité et triste.

C'est ce que je nous souhaite en ce début d'année 1996.

Votre maire dévouée,

Alice Icard.

Réunion du conseil municipal pour le vote du budget supplémentaire.

Tous les membres du conseil municipal sont présents.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

La lecture du budget supplémentaire est faite par la secrétaire, les commentaires sont dits par Mme le maire. Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité (détails ci-joints).

Délibération au sujet de l'obligation qui sera faite aux communes de payer l'affranchissement du courrier à compter du 1er janvier 1996. Doit-on envisager l'achat d'enveloppes pré-timbrées ou l'utilisation d'une machine à affranchir ? Il semble qu'il soit moins onéreux d'investir dans l'achat d'un pèse lettres et d'une mouillette. Restons modestes.

PISTES FORESTIERES

Dans le cadre de la lutte contre les incendies et du plan cantonal de défense des forêts, une réunion a eu lieu avec l'ASL et la DDA. Deux propositions ont été faites :

- chemin de Gournier, Les Vignes, le Travers et la Côte de Bessas, le Serre des Abeillards vers la piste de Combe blanche. Il s'agit là d'un prolongement de la coupure verte de la plaine d'Abeau et de Banne.
- amélioration des chemins sous l'Estèvenet, de l'Infante et des Remises. Ces pistes pourront être de qualité 4X4 car mixtes et moins spécifiques à la DFCI.

Ces propositions seront transmises à la DDAF pour étude et devis d'après lesquels le conseil municipal arrêtera son choix définitif.

ECOLE

- Achat d'un ordinateur

Il nous faut choisir entre deux marques Mac Intosh et Power : 14 403 F et 12 206 F.

A l'unanimité le choix se porte sur le matériel le plus performant.

Avant toute acquisition, une demande de subvention sera faite au Conseil Général.

- Le collège du Castellans de Bessèges nous demande une aide en vue d'un voyage à Malte. Cette aide est refusée.

- Le collège de St Ambroix nous demande une participation pour la réfection de sa cuisine. (A suivre).

PRIX DE L'EAU

Au 1er janvier 1997, nous serons dans l'obligation d'appliquer une nouvelle comptabilité, la M 49, distincte du budget général de la commune.

Cette M 49 a pour but d'équilibrer le budget Eau (recettes-dépenses), c'est à dire que toutes les dépenses faites (travaux AEP, réparation, entretien des réseaux...) seront à la charge des abonnés et non plus à la charge de tous les contribuables de la commune.

Une première estimation nous indique que le prix de l'eau devra être augmenté de façon conséquente.

Nous vous tiendrons informés de ces importantes modifications dans le courant de l'année 1996.

EMPLOIS VERTS DU SIDET

Quels travaux pourrait-on envisager de faire exécuter par l'équipe Emplois Verts du SIDET ?

Plusieurs propositions sont faites :

- l'ancien chemin de Gournier à Sabuscles
- les bords de rivière
- l'ancien chemin de Malbosc aux Vans
- le pont de Sabsucles, le pont de Chambonalles

Une rencontre avec les responsables de l'équipe permettra de définir le choix des travaux.

La séance se termine à 22h45.

La secrétaire de séance : Honorine LEPINE

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
TOTAL 351.223,00		TOTAL 351.223,00	
FOURNITURES	0,00	PRODUITS DE L'EXPLOITATION	6.724,00
FRAIS DE PERSONNEL	21.700,00		6.724,00
. Personnel titulaire	500,00	. Redevance eau	
. Personnel non titulaire	19.000,00	PRODUITS DOMANIAUX	11.711,00
. Charges sociales 1	2.200,00	. Location camping	10.829,00
IMPOTS ET TAXES	0,00	. Concessions cimetiére	882,00
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEUR	5.000,00	PRODUITS FINANCIERS	0,00
. Acquisition petit matériel	5.000,00	RECouvreMENTS / SUBVENTIONS	20.537,00
PARTICIPATION ET CONTINGENTS	0,00	. Recouvrements traitement C	17.000,00
ALLOCATIONS / SUBVENTIONS	300,00	. Recouvrements divers	3.000,00
. C.C.A.S. ST PAUL	300,00	. Participation Départ.	537,00
(Hébergement Gendarmes auxil.)		DOTATION GLOBALE FONCTIONNEMENT	24.703,00
FRAIS DE GESTION GENERALE	0,00	. D.G.F. Solid. rurale	24.703,00
FRAIS FINANCIERS	2.518,00	IMPOTS INDIRECTS	0,00
. Intérêts	2.500,00	CONTRIBUTIONS DIRECTES	1.493,00
. Frais Financiers divers	18,00	. Attrib. Fonds Dép. Taxe Pr	1.493,00
CHARGES ANTERIEURES	0,00	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	286.055,00
PRELEVEMENT PR INVESTISSEMENT	321.705,00		

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
TOTAL 615.417,00		TOTAL 615.417,00	
. Acquisition matériel	30.000,00	Subvent. Etat Logement	17.000,00
. VOIRIE	250.000,00	Subvent. Départ. Logement	46.200,00
. ABP +Réservoir Malbosc	200.000,00	Subvent. Départ. Ecole	14.685,00
. BATIMENTS	135.417,00	Prélèv. Fonctiont	321.705,00
		Excedent d'investissement	215.827,00

CONSEIL MUNICIPAL: séance du 16 janvier 1996

La séance commence à 20 h 15.

Excusés : Bernard Gilli, Michel Ripart, Béatrice Schmitt.

Ordre du jour :

- Eclairage public demandé par M. Guillemain
- Terrain de M. Georges Hours
- Règlement funéraire
- Camping : travaux envisagés - gestion.

ECLAIRAGE PUBLIC

M. Guillemain a demandé qu'un éclairage soit installé dans le quartier de l'Habitarelle.

Le conseil municipal donne un accord de principe mais souhaite qu'une étude soit faite sur l'ensemble de la commune, le Syndicat Départemental d'Electrification en sera chargé.

Le conseil décidera ensuite selon le coût et l'incidence sur le montant de la facture "Eclairage public".

TERRAIN AUTOUR DU RESERVOIR D'EAU POTABLE DE MALBOSC

M. Georges Hours propose de vendre à la commune, pour le franc symbolique, la parcelle 565 section B de 8a 40ca entourant le réservoir de Malbosc.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

REGLEMENT FUNERAIRE

Depuis le début de l'année 1996, s'applique une nouvelle réglementation funéraire. Celle-ci institue la libre concurrence entre les différentes entreprises qui devront bénéficier d'une habilitation délivrée par la Préfecture.

La mairie conservera la police des cimetières et la vente des concessions. Les autres actes liés aux pompes funèbres (transport de corps, personnel -fossoyeur, porteurs- organisations des obsèques...) sont désormais dévolus à des entreprises spécialisées dont une liste sera adressée en mairie par la Préfecture.

VOIRIE DE MOUREDES (QUARTIER LA LAUZIERE)

La D.D.E. a envoyé les résultats de l'étude faite pour la desserte du quartier de la Lauzière. La commission des travaux se rendra sur place pour déterminer la solution la mieux adaptée et rencontrer les propriétaires concernés par le tracé.

DIVERS

* Le logement du presbytère est libre depuis le 1er janvier 96. Une étude est en cours pour sa remise en état.

* Le conseil municipal envisage l'élaboration d'une carte communale :

Décidée à l'initiative de la commune, l'élaboration, conjointe par la commune et la D.D.E., d'une carte communale permet en l'absence de P.O.S., de préciser, sur le territoire de la commune, les modalités d'application du Règlement National de l'Urbanisme (R.N.U.).

La carte communale suspend sur le territoire de la commune les règles de la constructibilité limitée. Approuvée par le Préfet après délibération, la carte communale n'est pas un document d'urbanisme, elle permet simplement de définir une règle préalable à la délivrance des demandes d'autorisation d'utilisation du sol pour lesquelles l'Etat demeure compétent.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Supposons que nous soyons amenés à faire partie d'une communauté de communes

Les partenaires seraient : Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Les Vans, Malarce sur la Thines, Malbosc, Sainte Marguerite Lafigère et Saint Pierre-Saint Jean. Elle regrouperait environ 4900 habitants et la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) serait de 70 F par habitant la 1ère année (soit 343 000 F) et le double pour la 2ème année.

Avant toute décision et au delà de l'argument financier, il est primordial de définir les compétences qui seraient dévolues à la communauté de communes.

(Pour information, les communes de Banne, Beaulieu, Berrias & Casteljou, Grospièrres et Saint Paul le Jeune ont constitué la communauté de communes de la Plaine de Jalès le 15 décembre 95, pour 2 ans).

TARIFS COMMUNAUX 1996

* Les concessions cimetières sont ainsi modifiées :

- pour 30 ans : 390 F le M²
- pour 50 ans : 560 F le M²

* Location logements

Compte tenu des travaux envisagés, il est convenu de maintenir le prix actuel des loyers qui seront revus à la fin des travaux.

H.L.L. : 1 000 F la semaine

: 350 F pour 2 nuits.

CAMPING

Le produit des entrées a été de 68 000 F ce qui permet un excédent de fonctionnement de 10 000 F. Reste à la charge de la commune le remboursement des annuités d'emprunt (Capital).

* Quelques travaux d'entretien sont à effectuer :

- l'escalier en bois qui est défectueux et dont l'utilisation présente un danger, sera purement et simplement supprimé. Les deux escaliers en pierre permettant l'accès à la rivière sont suffisants.

- Les usagers ayant demandé l'installation d'un barbecue, celui-ci pourrait être installé près du moulin avec toutes les mesures nécessaires afin d'éviter tous risques d'incendie.

- quelques autres menus travaux sont nécessaires : peinture des poubelles, terrassement pour un meilleur accès des emplacements, canalisation des eaux de ruissellement...

Pour ces différentes petites interventions, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés et notre reconnaissance leur est d'ores et déjà acquise.

Nous demanderons à la D.D.E. de nous fournir un panneau de signalisation du camping au départ de Les Vans.

* Autres travaux:

le gérant nous a demandé l'agrandissement de la cuisine actuelle, de 15 M².

Il se propose de faire ce travail lui même, gratuitement, les matériaux, dont le montant est évalué à 25 000 F, restant à la charge de la commune.

Cette amélioration, qui serait exécutée dans le respect esthétique du bâtiment existant, lui donnerait plus de facilité pour la restauration.

Nouvelle gestion envisagée :

Le conseil municipal envisage de modifier le mode de gestion du camping, actuellement en régie directe et propose d'élaborer un traité d'affermage tant pour la location des emplacements du camping que pour la partie restauration.

Les modalités de cet affermage sont à définir en fonction d'un certain nombre de critères qui restent à préciser avec les preneurs (M. et Me Jarde).

Dans le cadre de cette gestion, les preneurs auraient à leur charge tous les frais relatifs au fonctionnement du camping et bénéficieraient en contre partie des recettes.

La commune encaisserait alors un loyer d'affermage dont le montant est en cours d'évaluation

La séance se termine à 22 h 30

La secrétaire de séance : Honorine Lepine

EN RAPPEL

**HEURES d'OUVERTURE DE LA MAIRIE
AU PUBLIC**

Lundi, Mardi et samedi de 9 H à 12 H.

Téléphone : 75 36 90 40

Répondeur

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS
DIRECTS**

Liste des commissaires titulaires

- CHAMBOREDON Robert
- HOURS Georges
- MANIFACIER François
- TRIFIGNY Claude
- JULES Marcel
- CHAMBOREDON Michel

Liste des commissaires suppléants

- BASTIDE Gérard
- BRION Henri
- LOUCHE Bernadette
- GOBLET Robert
- AGNIEL Bernard
- NADAL Raymond

(Listes établies par la Direction des Services Fiscaux de l'Ardèche)

ETAT CIVIL

Décès de M. DOLADILHE Roland à Boisset Gaujac (Gard) inhumé à Malbosc le 16 novembre 1995.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le LOTO

Le loto du C.C.A.S. du 19 novembre a eu un réel succès.

Il a fallu remettre des tables supplémentaires, la salle des fêtes était comble.

Merci à tous les participants et aussi à tous ceux qui nous ont offert des lots de grande qualité.

LE REPAS

Nous étions 56 pour le repas des anciens, le 11 décembre dernier.

Préparé par le restaurant d'Aubrias, il a été fort apprécié, tant pour sa qualité que pour la quantité.

Au programme des réjouissances, le groupe Récréation nous a donné un spectacle varié composé de sketches, chansons tirées d'opérettes et diverses.

Ce fut une bonne journée !

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 95

Dépenses :

* Repas 13 623 F

Recettes :

* Excedent de fonction. 13 623 F

DONS

Mme DOUSTALLY : 150 F

NOUVELLES BREVES

Ordures ménagères :

Etant donné que nous payons selon le tonnage, EVITEZ la surcharge ! N'oubliez pas le container à verres.

Dans moins de 2 ans, la décharge de Grospierres sera saturée mais il faudra continuer à la gérer et trouver un autre site... coût supplémentaire.

Electricité et augmentation de TVA

Dans le dernier numéro d'Infos, nous vous faisons part de notre réclamation auprès d'EDF sur la facture arrivée au mois d'août (agréement de la nouvelle TVA).

En réponse : "la loi de Finances ne prend pas en compte la date de mise en application mais la date de facture...."

A signaler tout de même que France Télécom avait tenu compte de la date de facturation et avait donc établi une facture avec deux taux de TVA. (merci !...)

INFORMATIONS MUNICIPALES COMPTES 1995

RECETTES : 6 080,39

Solde au 31/12/94 : 3 535,39

Abonnements : 2 445,00

M. FUSCHS :	50,00
M. CHAMBOREDON André :	50,00
M. CASTANIER F. :	70,00
Me COUBES Régine :	50,00
M. DURAND René :	50,00
Me JEANMOUGIN :	100,00
M. GAL Marcel :	100,00
M. DENHIN :	100,00
Me THEURET :	100,00
M. OZIOL Jean Luc :	50,00
Me COUBES Antoinette :	50,00
M. BERNARD René :	100,00
Me DELGORGUE :	50,00
Me GRADASSI :	80,00
M. MIERZEJESKWI :	50,00
Me MADIC :	100,00
M. BARBIER BOUVET :	75,00
M. FIORINA :	100,00
M. HOURS Roger :	100,00
M. PEIRERA :	60,00
Me POUDEVIGNE :	60,00
Me ROUZET Alexandra :	100,00
M. VOISIN :	100,00
M. VEDEL :	200,00
M. COQUEBERT DE NEUVILLE :	50,00
M. TILLY Albert :	200,00
M. DEPAW :	200,00
Me DUTOIT :	50,00

DONS

Stage de macramé : 100,00

DEPENSES : 2 379,36

- Frais de papeterie :	803,36
- Photocopies couleur :	1 050
- Frais envois :	526,00

SOLDE AU 31/12/95 : 3 701,03

LES EMPLOIS VERTS

La politique de la Région Rhône Alpes pour l'environnement donne aujourd'hui certaines possibilités aux collectivités locales :

- le dispositif emplois verts étant actuellement maintenu autorise ainsi à la commune la présentation de deux chantiers précis :

* l'un, déjà réalisé à la fin de l'année 1995, consistant en l'ouverture d'un sentier de liaison du camping de Gournier à Sabuscles, ainsi qu'à l'entretien des berges de le Ganière au niveau du dit camping.

* l'autre, pour une réalisation prévue la seconde semaine du mois de septembre 1996, consistant à l'ouverture d'un sentier de liaison entre le village de Malbosc et Abeau.

- la Région a également défini les zones susceptibles d'accueillir la création de nouveaux parc naturels régionaux. A suivre.

- La ligne économique forestière prévoit le financement de programmes intégrés forêt-bois permettant l'exploitation de la forêt et la commercialisation de ses produits, avec pour notre intérêt direct, la valorisation de l'énergie bois, les arbres peuplant les terrains de la commune ne pouvant pas, de par leur piètre qualité, être utilisés en bois d'oeuvre. A suivre également.

Toute action concernant l'environnement peut donc prendre place dans un contrat global de développement, dès lors qu'une démarche se met en place avec la Région. Les composants de cette démarche étant l'affaire de tous, chaque idée ou suggestion concernant le développement local sera la bienvenue et pourra être inscrite sur un registre spécialement conçu à cet usage et présent à la mairie.

Michel RIPART.

Des chantiers en cours

Le projet «emploi-environnement», lancé en novembre 1994 par le Syndicat intercommunal de développement économique et touristique du canton des Vans (SIDEt), est devenu une réalité concrète et visible. Le programme «emplois verts» a démarré le 1er novembre 1995.

«Goutte d'insertion sociale dans l'océan du chômage ou gisement d'emplois permanents encore mal exploités», la question va pouvoir se vérifier localement en pays vanséen. Le SIDEt s'est engagé dans l'expérience pour l'entretien de paysages de l'environnement, véritable patrimoine naturel et atout touristique désormais incontournable. La période transitoire précédant le 1^{er} chantier a permis d'effectuer tout le travail nécessaire à la mise en place de ce programme: achat d'un fourgon utilitaire, de deux débroussailluses, deux tronçonneuses et du petit matériel. En plus des aides accordées par la Région (132.000 F) et la

Direction de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DIREN) (42.000 F), une démarche a été engagée pour solliciter d'autres partenaires financiers: le Fonds social européen et le Conseil général. En novembre, deux responsables de l'encadrement ont été sélectionnés (sur une trentaine de candidats) par le SIDEt. Le choix s'est porté sur Jean-Luc Rivière (Casteljaud), technicien environnement/eaux usées, et Gilles Bonnaud (Gravières), grand connaisseur des sentiers de pays s'il en est.

Un état des lieux du canton a été dressé avec les associations locales impliquées dans la gestion de l'environnement:

«Découvrir en marchant», «Sentiers du pays des Vans», les caminaires, l'ARPE... pour les sentiers de randonnée, l'APRAC pour les décharges et la pollution, l'association de pêche pour les rivières, etc. Une rencontre avec les élus des 14 communes du canton a permis de définir les travaux à réaliser par la brigade. Pour couvrir ce calendrier, 5 autres personnes (toutes .CES), ont été embauchées, de St Paul le Jeune à Gravières, en passant de Malbosc à Casteljaud et Les Vans.

Répartie en deux équipes bien encadrées, la brigade a réalisé en décembre trois des 33 chantiers prévus: 1 km d'entretien et d'aménagement du sentier la Molette/St Appollonie aux Assions, nettoyage des berges du Chassezac sous le pont de fer et ouverture d'un sentier de liaison entre le camping de Gournier et le GRP à Malbosc. «2 m² de plastiques et de nombreux déchets ont

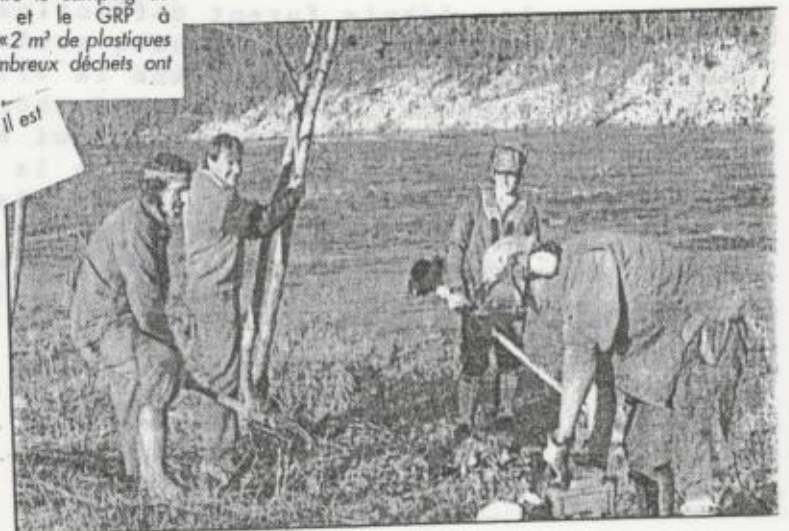
rempli 3 véhicules du SICTO-BA. En fait, la porte d'entrée des Vans allait devenir une décharge».

Pour présenter les différents chantiers de la brigade verte, un calendrier (et une carte d'intervention), a été élaboré commune par commune. De novembre à novembre, 33 chantiers sont projetés, dont, entre autres, 17 interventions sur sentiers, 10 sur berges, 3 sur réfection de petits ponts et une sur décharge sauvage. Ce calendrier évoluera bien entendu avec les intempéries, mais des semaines ont été laissées vacantes sur le planning, soit pour rattraper ce

temps perdu, soit pour effectuer des travaux en atelier. A ce titre, sont prévus: l'entretien du matériel, la confection de panneaux de «sensibilisation» et d'information.

Cette expérience brisera-t-elle le cercle vicieux: RMI-CES-RMI? Les emplois verts sortent-ils du rouge? En tout cas, au pays des Vans, la gestion d'une partie d'un paysage exceptionnel ne pouvait plus être simplement du ressort des derniers paysans ni de quelques bénévoles associatifs. L'alternative proposée par les «emplois verts» sera sans nul doute très observée dans les communes.

Entretien et nettoyage rivière et sentiers, un impératif pour le développement touristique. Il est enfin pris en compte grâce à l'intervention de la «brigade verte»



C'EST MON PAPA NOEL

Vous connaissez tous le Père Noël. Ce que vous ne savez sûrement pas, c'est que ce gentil monsieur barbu est marié à une charmante blonde qui, tous les ans, aide les lutins à confectionner les cadeaux. La Mère Noël adore également s'occuper des rennes. Mais ce qu'elle préfère par dessus tout, c'est caliner sa petite fille Marie Noël.

Marie Noël était née, un vingt cinq Décembre, dans l'écurie des rennes. Le Père Noël, tout ému et attendri, s'était écrié: " Oh! Une petite reine au pays des rennes." Il faut dire que le Père Noël avait travaillé toute la nuit précédente et qu'il en avait des hottes sous les yeux. La petite fille était si mignonne que ses parents et les lutins la prirent très vite comme modèle de poupon puis de poupée. Cela avait même provoqué un incident comique: Un jour, alors qu'elle se trouvait au milieu des poupées, Arsène Lutin (le responsable du stockage) la mit par erreur sur le tapis roulant.. Cela lui plut énormément et ce sont ses rires qui alertèrent son papa. Celui-ci, un peu en colère, demanda à Arsène Lutin:

"Mais pourquoi'as-tu pas fait attention?"

- Parce que c'est la routine, bonjour!

- Tu fais toujours la même chose?

- C'est la routine, bonsoir!"

Quand Marie Noël n'était pas dans l'usine de jouets, elle aimait bien aller s'amuser dans la neige. Elle faisait des lutins de neige, des rennes de neige. Elle demandait à ses poupées: "Cela vous plait?"

Mais elle n'obtenait aucune réponse.

Elle faisait des pétanques de neige mais personne ne jouait avec elle.

Elle était vraiment gâtée: Ses parents lui offraient des cadeaux toute l'année (mais pas à Noël). Les lutins, eux, avaient pris l'habitude de lui donner tous les jouets ratés: poupée à trois bras, nounours avec une trompe, cheval à roulettes et patins à bascule... Elle avait tellement de jouets qu'un jour elle avait même failli être écrasée au plafond de sa chambre.

Mais le cadeau qu'elle n'avait jamais eu, c'était des copines...

Lorsqu'elle eu six ans, ses parents décidèrent de l'envoyer vivre chez une tante dans une grande ville. Elle pourrait ainsi aller à l'école et y avoir des copines. Les débuts furent difficiles: Sa tante travaillait et la laissait souvent toute seule. Il n'y avait ni sapins, ni neige, ni rennes dans la ville mais du bruit, du gaz, des dangers. Son plus grand choc fut sa découverte de l'école. Il y avait des enfants qui se bagarraient, des adultes sérieux qui parlaient de la Sécurité Sociale et pour finir une drôle de sirène qui faisait ranger les enfants deux par deux. Marie Noël, elle, continua à son bonhomme de sable. Un monsieur à l'air sévère vint près d'elle, lui demanda ce qu'elle faisait là et la conduisit à sa classe.

" Les enfants, nous avons une nouvelle élève qui vient de Laponie.

- C'est où la Laponie?

- C'est le pays des lapins...

- Ça suffit Romuald!

- Oh! Tu t'appelles comme le renne de mon papa.

- Pourquoi, il fait quoi ton père?

- Mon papa, c'est le Père Noël..."

Et toute la classe se mit à rire.

" C'est bien. C'est bien... Tu peux t'installer à ce bureau."

Et depuis ce jour, les enfants n'arrêtèrent pas de se moquer d'elle.

" Oh! Regardez, voici la fille du Père Noël!

- Si, c'est mon papa Noël...

- Et tu es venue sans ton traîneau?

- Et tu n'as pas de barbe?

- C'est mon papa Noël...

- Mais non, tous nos papas sont des papas Noël.

- Non c'est mon papa Noël!"

Et les plaisanteries ont duré, duré, duré jusqu'aux vacances de Noël.

A la sortie des classes, les enfants heureux se retrouvèrent tous devant l'école. Ils entendirent des tintements de clochettes et virent un magnifique traîneau descendre du ciel, slalomer entre les immeubles et s'arrêter devant eux. Marie Noël se fraya un passage, se retourna vers ses camarades de classe, leur tira la langue, s'installa fièrement à l'arrière du traîneau et dit:

" A la maison, Romuald!"

Les enfants la regardèrent partir en souriant. Lorsque le traîneau disparut derrière un building, on entendit des dizaines de clochettes et il y eut un embouteillage de traîneaux devant l'école...

Les Conteurs Verts
Ecole Publique de MALBOSC

1977	MALBOSC	
------	---------	--

DÉCISIONS EN MATIÈRE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Année	Montant des contributions directes	Montant des contributions directes	Montant des contributions directes	Montant des contributions directes
1977	120 F	120 F	120 F	120 F
1978	120 F	120 F	120 F	120 F
1979	120 F	120 F	120 F	120 F
1980	120 F	120 F	120 F	120 F

Tableau
 Indiquant la quantité et la durée des impositions extraordinaires
 payées par la Commune de
Malbos
 pendant l'année 1895.

Rôles des Contributions Foncières, Personnelle Mobilière, Portes et Fenêtres et Patentes.

Désignation des impositions	Contribution non bâtie		Contribution bâtie		Personnelle Mobilière		Portes et Fenêtres		Rôle des Patentes		Le Total	Observations
	Nombre de Centimes additionnels	Produit	Nombre de Centimes additionnels	Produit	Nombre de Centimes additionnels	Produit	Nombre de Centimes additionnels	Produit	Nombre de Centimes additionnels	Produit		
Empunt de la voie de Chiffres	6.37	90.39	6.37	15.89	6.37	29.33	6.37	27.58	6.37	5.13	161.72	Domicile annulé le 1915
- de Cédit d'œuvre	5.42	76.91	5.42	9.27	5.42	23.25	5.42	23.47	5.42	4.36	137.26	- de 31 Janvier 1918
Lebanon facultative	1.95	29.67	1.95	3.33	1.95	8.37	1.95	8.44	1.95	1.57	49.38	
Amortissement de travaux	14.43	204.76	14.43	24.67	14.43	11.91	14.43	62.48	14.43	11.61	365.43	
Baux de la Grande	9.65	136.93	9.65	16.50	9.65	41.40	9.65	41.79	9.65	7.74	244.36	
Montant total des centimes extraordinaires											957.75	

Montant total des centimes extraordinaires

Aux fins de l'art. 29 de la loi du 1871
 Le Maire
[Signature]

MALBOSC BP 1935

Désignation de la Commune

Code INSEE

DÉCISIONS EN MATIÈRE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil municipal (1)	Variation de taux (2)	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante	Variation du produit (2)
Taxe d'habitation	370 000	6,77 %	%	58899	%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	515 000	6,96%	%	35844	%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40 800	93,18 %	%	38017	%
Taxe professionnelle	69 460	13,03 %	%	9 051	%
Total	1 495 260			144811	%

Sur les sentiers du Parc Naturel Régional de la Châtaigneraie ardéchoise

Il y a quelques années des exploitants agricoles ardéchois, conscients que, malgré l'abandon de bon nombre de plantations, la châtaigne pouvait encore constituer un apport à la vie économique du pays, notamment en terme d'image de celui-ci, décidaient de sensibiliser l'opinion publique et, plus particulièrement les élus à cette potentialité négligée. Cette remarque venue des hommes du terrain, du terroir, a été entendue, comprise, adoptée par certains conseillers généraux, dès lors, la création d'un Parc Naturel Régional de la châtaigneraie ardéchoise prenait consistance.

En ce début 1996, la démarche est officialisée, la Région Rhône-Alpes a retenu favorablement ce projet et la CCI d'Aubenas a fait salle comble lundi 15 janvier pour une réunion d'informations destinée aux commerçants et artisans, et animée principalement par MM. Michel VALLA conseiller général de Saint-Pierre-ville ; Pierre FALK de la DIREN ; Paul LEYNAUD Président des producteurs de châtaignes, entourés de MM. FARGIER, Président et MATHON (CCI) et BELLON représentant M. COULOMB, Président de la Chambre des Métiers.

Parc Naturel Régional (PNR) : c'est un territoire rural à l'équilibre fragile, au patrimoine culturel et naturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine. Gestion adaptée des milieux naturels et des paysages, aménagement du territoire, développement économique, social, culturel, qualité de vie, accueil, éducation et information du public, actions expérimentales sont les principaux domaines concernés au sein du PNR.



Le Parc Naturel Régional de la châtaigneraie ardéchoise présenterait une superficie de 160.000 hectares environ, soit l'espace compris entre Boutières et Cévennes (Du Cheylard aux Vans, de Largentière à Lamastre...). Espace rural certes, auquel seraient intégrées des villes portes telles Privas, Aubenas... A l'intérieur de ce parc. TOUTES LES FORCES VIVES : agriculteurs, artisans, commerçants, mouvements associatifs, élus ont un rôle à jouer pour la mise en valeur de toutes les ressources existantes et spécificités locales. Le travail de chacun effectué conformément à l'objectif commun doit faire émerger la qualité de la vie et permettre l'obtention d'un label de produits. La reconnaissance en tant que PNR accorde des ressources financières importantes de divers organismes, notamment la région qui finance à 60% les frais d'étude, le Conseil Général (20%). Cette reconnaissance constitue un élément attractif important pour le tourisme ou l'installation de nouvelles activités ainsi que pour la commercialisation des productions issues de cette zone. Parallèlement, le classement en PNR implique le respect de certaines dispositions

particulièrement au niveau de la publicité, de la fréquentation de certains engins motorisés ou de l'implantation d'unités génératrices de nuisances. L'aménagement du Parc devrait entraîner la création d'îlots-vitrines reflétant l'identité d'un secteur.

Pour Michel VALLA qui, depuis trois ans, anime le Comité d'études, le classement en PNR représente un élément favorable à l'aménagement et au développement du territoire. Présentement huit groupes de travail s'activent pour établir la synthèse des échos enregistrés au cours des douze réunions d'informations organisées en direction des syndicats intercommunaux. Au mois de juin devrait voir le jour une maquette pour validation du projet avant candidature au contrat d'environnement, lequel précède l'avant-projet de Charte. C'est dire qu'avant la saisie du ministère de l'environnement, plusieurs années de travail et réunions de concertation seront nécessaires, la redéfinition de cet espace rural suscitant quelques réserves et beaucoup d'espoirs.

P. Veyrenc

(c) Sbo Valentignou 20-1-96

PETITE ANNONCE :

A vendre 1 radiateur à accumulation
(heures creuses)
ACEC 3 KW
950 X 660 X 300
Poids 200 Kgs.

Très bon état, prix à débattre

Tél : 75 36 93 36

Vous videz vos greniers, vos armoires, vos bibliothèques,
Vous recherchez,
Vous échangez

N'hésitez pas à faire passer vos annonces dans le bulletin d'Informations Municipales (c'est gratuit !)

Pour tout renseignement :
la mairie de Malbosc

En exploration à MALBOSC...

Ce sont des jeunes gens passionnés et passionnants, les étudiants de BIO-FORCE.

Chaque année, à la mi-octobre, ils arrivent de Lyon et débarquent en Basse-Ardèche pour observer, enquêter, interroger, dialoguer et, après analyse méthodique, se faire une idée plus précise du niveau de développement local, des causes et des méfaits du "mal-développement" et, si possible, essayer de découvrir et d'énoncer les règles et les lois élémentaires du Développement en général.

On l'a compris : leur sujet, c'est le développement !

Cela, pour la simple raison qu'ils se sont engagés pour trois années d'études afin de devenir "agents de développement", et plus précisément "LOGISTIENS".

Pour être concrêt : quand à la télévision, nous voyons des reportages sur la Bosnie, la Croatie, le Rwanda et autres lieux de violence et de misère, nous y découvrons la présence d'équipes médicales, d'associations diverses vouées à l'aide humanitaire sous la protection de l'ONU. Ces organismes ont besoin de personnel qualifié pour assurer leur implantation dans les lieux et le bon fonctionnement de leurs structures - c'est la LOGISTIQUE.

Une fois les conflits locaux apaisés et le pays laissé en état de désorganisation et de partielle destruction, bon nombre de ces logisticiens seront appelés à rester sur place pour aider à la remise en équilibre et procéder à des actions de développement. Il leur faut donc une très bonne connaissance du problème.

Ainsi, on le comprend tout de suite, ces jeunes gens partiront dans tous les coins du monde où "ça chauffe", portés par des motifs et des aspirations qui n'ont rien à voir avec l'égoïsme et le carriérisme. Mais ils ne sont pas pour autant de généreux rêveurs : tous ont déjà exercé des activités professionnelles et auraient pu s'y maintenir - c'est par choix délibéré qu'ils ont opté pour cette voie difficile et sont entrés dans ce pacifique combat.

La variété de leurs destinations explique aussi la variété de leur recrutement : de nombreuses nationalités y sont représentées, issues, majoritairement d'Europe et d'Afrique.

Donc, chaque année, c'est 80 nouvelles recrues qui viennent s'installer pour deux semaines au "vieil AUDON" (Centre d'accueil près de BALAZUC) - 80 rescapés d'une sélection rigoureuse exercée sur plus de 1000 postulants. Répartis en dix équipes de huit étudiants, chaque groupe se voit attribuer un thème à traiter.

Celui qui est venu nous voir à Malbosc étudiait le rôle de la pluri-activité passée et présente dans notre développement local.

Madame ICARD a très spontanément accepté de les recevoir et les a accueillis avec beaucoup de sympathie et de cordialité.

Le témoignage de Madame ICARD était pour eux d'une réelle importance puisqu'il pouvait à la fois leur apporter des renseignements précis sur les multiples

En exploration à MALBOSC...

activités qui s'exerçaient autrefois dans notre région et - en tant que Maire - sur les problèmes et perspectives actuels de développement dans une petite Commune rurale.

Yvan Lachgar qui était présent à l'entretien, a témoigné de son cas personnel : ayant reçu une formation d'agent d'entretien de l'environnement et un diplôme reconnaissant ses compétences " pluri-actives ", il ne trouve pas d'embauche, cette qualification nouvelle n'étant pas encore intégrée par les ordinateurs de l'ANPE !

Pourtant, il apparaît que la pluri-activité - reconnue ou pas - est, non seulement, une tradition locale, mais un très fort gisement d'emplois dans les secteurs agricoles, forestiers, touristiques, et gestion de l'environnement.

C'est ce que nous ont confirmé, le lendemain, Jérôme et Béatrice SCHMITT, en nous parlant de leur installation en cours où ils allieront activité agricole spécialisée et accueil touristique.

Ainsi, devient-il de plus en plus évident que si la ville réclame des spécialisations de plus en plus pointues, ce modèle de développement n'est pas transposable au milieu rural défavorisé où il est toujours plus sûr d'avoir plusieurs cordes à son arc.

La spécialisation et la diversification des métiers ne sont possibles et viables qu'au-delà d'un certain taux de population.

On peut regretter que les chambres consulaires (Agriculture, Commerce, Chambre des Métiers) restent crispées, voire, se disputent une clientèle qui agit pourtant sur le même terrain et souvent dans des activités "en ligne " (ex. production, transformation du produit et vente) qui sont naturellement complémentaires. Un pluri-actif est souvent obligé de cotiser à 2 ou même 3 caisses différentes.

Regretter aussi qu'il ne soit pas tenu compte des ressources locales, de la prospérité ou de la pauvreté de la zone d'exercice, de sa situation démographique, dans l'application des charges imposées et que celles-ci ne soient pas modulées. Cette ignorance ne facilite guère l'installation, ni le maintien des activités en cours. C'est par contre, un encouragement permanent au travail au noir - puisque, envers et contre tout " il faut bien vivre ".

Encore merci à ceux qui ont bien voulu recevoir ces étudiants. Le temps qu'ils leur ont consacré n'est pas perdu : il donnera des fruits qui mûriront ailleurs et il nous aide aussi à mieux comprendre ce que nous vivons ici-même.

christian Dupont

L'indemnisation des dégâts causés par le gibier

S'il n'y pas, à l'heure actuelle, de cadre légal permettant l'indemnisation des dégâts causés par les animaux sauvages, il existe en revanche deux types de procédures permettant l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. L'une ou l'autre des procédures d'indemnisation est mise en œuvre selon le type de gibier.

S'il s'agit de dégâts causés par le gibier en général, c'est-à-dire les petits mammifères ou les oiseaux, la réparation de ces dégâts se fera selon les règles générales de responsabilité civile. Les dommages devront avoir été commis sur les terres de la victime par des animaux provenant d'un fonds voisin.

Ce sont généralement les détenteurs d'un droit de chasse qui sont recherchés comme responsables des dommages causés. Lors d'une action en indemnisation, leur responsabilité ne pourra être retenue qu'en cas de faute, négligence ou imprudence de leur part. C'est à la victime du préjudice de prouver la faute. A titre d'exemple, la jurisprudence considère comme une faute l'absence de destruction du gibier en cas de prolifération excessive de celui-ci, l'absence de protection des fonds voisins, le défaut de pose ou d'entretien d'un grillage. Seule exception à la règle, les dégâts commis par les lapins de garenne pour lesquels les propriétaires ou les détenteurs du droit de chasse sont toujours responsables, même en l'absence de faute. A noter que cette faute peut être atténuée si la victime elle-même a commis une imprudence (si, par exemple, elle n'a pas pris de mesures suffisantes pour protéger ses plantations ou encore si elle a procédé à des défrichages permettant le refuge du gibier dans les bois voisins. Toutefois, le fait de pratiquer une culture attirant le gibier n'est pas considéré comme une imprudence...)

La victime de dégâts voulant obtenir une indemnisation devra intenter une action devant le tribunal d'instance dans un délai de 6 mois maximum. Une expertise sera effectuée afin de déterminer le montant de l'indemnisation.

S'il s'agit de grands gibiers (cerfs, mouflons, isards, bouquetins, etc.) ou de sangliers, la difficulté sera grande pour déterminer de quel fonds proviennent les animaux. C'est pourquoi a été instauré un régime de réparation collective des dégâts qui se traduit par une indemnisation administrative à la charge de l'Office nationale de la chasse. Dans chaque département siège une commission chargée d'estimer les dégâts commis par les grands gibiers. Cette commission nomme des experts chargés d'indemniser les dégâts.

Ces dégâts doivent être occasionnés par des cervidés ou des sangliers provenant d'une réserve nationale ou d'un fonds autre que le fonds endommagé et ayant fait l'objet d'un plan de chasse. Les dommages aux récoltes doivent être d'un montant supérieur à 150 F. Pour se voir indemnisée, la victime doit faire une déclaration de dégâts auprès du président de la fédération départementale de l'ONC. Dans sa lettre, la victime indique l'espèce responsable, sa provenance présumée, la nature et l'étendue des dégâts ainsi que leur évaluation approximative en fonction du barème arrêté par la commission. Une estimation des lieux, celle-ci est fixée de gré à gré entre les parties, permettra de fixer le montant de l'indemnisation, mais elle pourra être revue à la baisse s'il est démontré que la victime a favorisé l'arrivée du gibier sur son fonds. Pour les dommages supérieurs à 2 000 F, ou en cas de désaccord, le dossier est porté devant la commission départementale.



Sangliers d'Europe

TRIBUNE LIBRE

Point de clarification

Suite à la création de mon entreprise agricole, au lieu-dit "le Serre de l'Elzède", j'ai pris en charge l'adduction d'eau de ville exigée par la réglementation. Il est donc inévitable que j'enterre ma conduite d'eau jusqu'au raccordement avec le réseau communal.

J'ai donc au préalable prévenu les personnes susceptibles d'emprunter cette piste privée afin d'éviter de venir s'embourber dans la terre fraîchement remuée. Mais "comprend qui veut"

Sur ce, je voulais de l'eau, et bien nous en avons tous et plus que l'on en voudrait !

Mais est-ce que je serais responsable de cette humidité ? c'est bien connu : eau + terre = boue. Et tant que le climat ne s'y prêtera pas, je ne ferai pas de miracle.

Quant à la personne qui m'accuse d'obstruer le GR, je lui signalerai qu'un chemin de grande randonnée sert à la randonnée pédestre. Donc, en évitant les chaussures blanches et vernies, ce GR est tout à fait accessible. Maintenant, si certains font de la randonnée confortablement assis dans leur véhicule, ils sont prévenus que cette piste est totalement impraticable. Et parti comme c'est parti, au moins jusqu'au printemps.

Prendre son mal en patience est une vertu dans cette société d'exigeants.

Je compte sur votre compréhension et vous en remercie.

M. GILLI Bernard

A noter : une adduction d'eau privée sur une piste privée ne regarde en rien la responsabilité de la commune.

PRÉVENTION DES INCENDIES : L'ART DE FAIRE DÉBROUSSAILLER SON TERRAIN PAR LE VOISIN

Extrait de
La lettre du maire rural
- janvier 1995 -

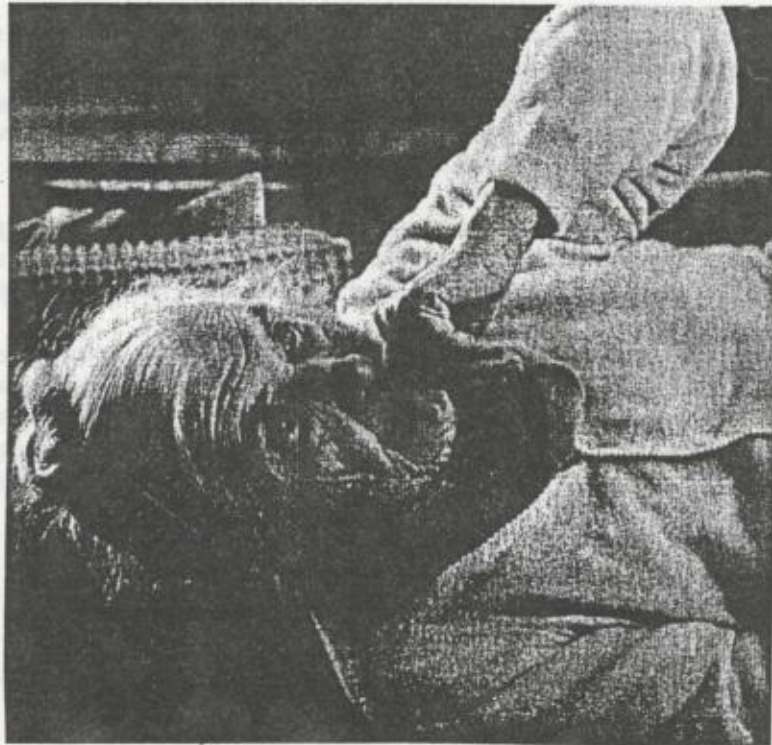
Conséquence de la désertification rurale: les incendies progressent sur les terrains en friche. Le phénomène se vérifie tous les étés dans le Midi. Depuis 1990, le maire est tenu de faire défricher les terrains à cinquante, voire cent mètres des habitations. Et si le propriétaire de la maison s'avère récalcitrant, le maire peut faire exécuter les travaux d'office et lui envoyer la note. Or, les travaux effectués sur le terrain du voisin sont à la charge du propriétaire de la maison.

C'est là où le bât blesse. "X, propriétaire d'une maison, va-t-il débroussailler, à ses frais, le terrain de Y qui s'empresera, une fois bien nettoyé, de le vendre au prix fort ?" a demandé Emile Passebois, maire de Saint-Frézal-de-Ventalon (Lozère, habitants) au président du conseil régional de Languedoc-Roussillon, Jacques Blanc. D'autant que les choses se compliquent lorsqu'il y a superposition de propriétés. "Comment calculer la part égale ?". Il est pour le moins curieux qu'une loi

fasse fi du droit de propriété auquel les ruraux sont viscéralement attachés. Emile Passebois propose donc de remplacer l'article L. 322.1 du code forestier par un texte simple plein de bon sens : "Tout propriétaire de terrain situé à 50 m d'un immeuble, d'habitation ou autre, doit en assurer l'entretien et le débroussaillage. S'il ne le fait pas, les pouvoirs publics peuvent l'y contraindre, puisqu'il y va de la sécurité d'autrui".

«J'ai la mémoire qui flanche»

Il est évidemment normal qu'avec l'âge, la mémoire devienne moins bonne. Ces atteintes se manifestent même à des degrés variables d'une personne à l'autre, mais il est important de savoir s'il s'agit d'un vieillissement "normal" ou des premiers signes de la maladie d'Alzheimer.



Il suffit parfois d'exercices simples pour faire travailler la mémoire. Ils peuvent être réalisés en groupes. De nombreux clubs du 3ème âge, ou des maisons de retraite ont leur «club mémoire».

Les petits trous de mémoire, c'est bien banal et cela arrive à tout le monde. On ne retrouve pas le nom qu'on a "sur le bout de la langue", on recherche un numéro de téléphone pourtant bien connu, on entre dans une pièce en oubliant pourquoi on y est venu, ou encore on cherche désespérément où l'on a bien pu poser ses lunettes... A 40 ans, on n'y prête guère attention ou on en plaisante, mais avec les années on

s'en agace. On peut même, et à juste titre, s'en inquiéter.

□ Un diagnostic difficile

La maladie d'Alzheimer, qui correspond à une détérioration des cellules nobles du cerveau, se déclare habituellement vers 70 ans. Toutefois, certaines formes

particulières peuvent se manifester plus tôt. On compte en France 250.000 victimes de cette maladie, dont les premiers signes évocateurs sont en effet les troubles de la mémoire. Bien souvent, la personne atteinte le remarque elle-même, tout autant que son entourage.

C'est alors qu'il est important d'obtenir un diagnostic médical pour distinguer s'il s'agit de troubles banaux liés au vieillissement, ou si on se trouve en présence d'une maladie d'Alzheimer débutante. Il faut en effet savoir que dans ce dernier cas, il suffira de quelques années pour que les troubles de la mémoire s'étendent et s'aggravent, le malade perdant jusqu'au sens des mots. Son jugement, sa capacité à reconnaître ses proches, sa famille, ses amis et ses voisins vont se détériorer. L'évolution de la maladie se fera vers une désorientation marquée, une dégradation de la personnalité, la perte des gestes courants... A terme, la présence d'une aide permanente deviendra nécessaire aux gestes même élémentaires de la vie quotidienne.

□ Il n'y a pas une, mais des mémoires...

La maladie d'Alzheimer commence par toucher la mémoire immédiate. On éprouve d'abord des difficultés à se souvenir des événements récents, datant de quelques minutes à quelques heures; le simple fait de répéter des mots ou des nombres qu'on vient d'entendre ou de lire devient difficile. On peut aussi éprouver une gêne similaire à trouver un

J'ai des trous de mémoire, est-ce grave ?

C'est votre médecin de famille qui saura le mieux vous aider à faire la part des choses. Une inattention signant un état dépressif caché peut être confondue avec une perte de mémoire. Ne vous offusquez donc pas si le médecin vous pose des questions qui vous paraissent incongrues : il cherche simplement à mesurer le niveau de votre gêne.

Il recherchera aussi une maladie, et vérifiera si vous ne prenez pas de médicaments qui, en réduisant la vigilance, peuvent simuler des "trous de mémoire".

Sauf dans quelques rares situations, les troubles de la mémoire ne surviennent pas brutalement. Il est donc important de commencer par des conseils sur les médicaments, le sommeil, l'attention... et de proposer des exercices simples pour faire "travailler" cette mémoire. Ces exercices peuvent être réalisés en groupe, et les clubs du troisième âge ou la maison de retraite sont de plus en plus nombreux à avoir leur "club mémoire".

Enfin et si les troubles sont graves et évoquent une maladie d'Alzheimer, une consultation spécialisée sera nécessaire, car un nouveau médicament peut enrayer ou limiter les troubles s'il est prescrit tôt.

Dans cette éventualité, c'est la préparation à une prise en charge lourde, longue et difficile qu'il faut commencer avec l'aide de tous les soignants concernés (professionnels et famille).

Dr MFLG
Médecin généraliste

Rubrique dirigée par Marc Gombaud, en collaboration avec MG France et "Osmose Médicale"

nom propre, le mot juste ou pour rassembler ses idées....

Une autre capacité de mémoire, celle liée aux apprentissages - la mémoire de la connaissance - peut aussi s'altérer : on se perd dans la rédaction d'un chèque ou dans une partie de cartes, on a du mal à lire l'heure ou à se reconnaître dans un milieu familier... En revanche, la mémoire ancienne liée aux événements du passé paraît conservée assez longtemps.

Si vous pensez observer des troubles plus importants que la "normale", si vous éprouvez des craintes pour vous-même ou si l'un de vos proches vous paraît avoir des difficultés, n'hésitez pas et consultez votre médecin. On dispose de tests précis qui permettent de dépister, et surtout d'analyser, les troubles de la mémoire. Que votre médecin les pratique lui-même ou qu'il se tourne vers un confrère ou une structure spécialisée pour un bilan approfondi, il pourra faire la part des phénomènes normaux et de ceux qui peuvent être liés à la maladie.

Dans le premier cas, il suffira d'entretenir les facultés de mémoire, car une gymnastique judicieuse est aussi importante pour le cerveau que pour le corps. Dans le second cas, il faudra mettre en place avec le médecin traitant une véritable stratégie basée sur la coopération de différents professionnels - infirmier, kinésithérapeute, assistante sociale, aide-ménagère... - et qui permettra de soutenir ce grave handicap de la vieillesse.

Jean-Pierre Duflouast

11, Avenue Gabriel de l'Ardois

SURVOL DU VIVARAIS A LA VEILLE DE 1789

L'agitation de février 1783 autour des VANS

Le curieux découpage territorial du pays des Vans

C'est alors, dix-huit mois après le faste des cérémonies d'installation, qu'éclata, dans la région des Vans, l'agitation populaire (on dit alors *l'émotion*) des Masques armés.

Avant le récit des événements, il convient de souligner la complexité administrative qui prévalait en 1783 aux frontières du Vivarais, du Gévaudan et de l'Uzège.

Beaulieu, Berrias, Casteljau, Chambonas, Chassagne, Gravière, Naves, Les Vans, St-André et St-Sauveur de Cruzières dépendaient du Diocèse d'Uzès et ne seront rattachés à l'Ardèche qu'à la création des départements sous la révolution. L'autorité royale s'y manifestait par un subdélégué, adjoint de l'intendant du Languedoc, résidant au (pont)-Saint-Esprit, parfois à Bagnols.

Par contre, les paroisses de Malbosc, Brahic, Courry actuellement dans le Gard et Banne (dont Saint-Paul-le-Jeune ne se détachera qu'en 1832) constituaient un îlot vivarois enclavé dans le diocèse d'Uzès, relevant des Etats du Vivarais et de l'autorité du subdélégué du vivarais en résidence à Aubenas, Villeneuve ou Joyeuse (en 1783).

Cette situation complexe ne sera pas sans conséquence sur la suite des événements qui troublent la quiétude des magistrats villeneuvois en cet hiver 1783; un hiver particulièrement rude après trois mauvaises récoltes successives. Sur le marché des Vans, le prix des châtaignes amorce une hausse sensible. Le monde paysan exprime de plus en plus haut son mécontentement envers les hommes de négoce et de lois et les menace de représailles. Dans les premiers jours de février, des faits alarmants se confirment.

Sus aux marchands et aux procureurs!

Le 30 janvier 1783, "vers 9 heures du matin , trente-trois individus, masqués et armés, entrèrent dans les Vans, furent directement chez le Sieur Monteil procureur, mirent des sentinelles aux avenues de sa maison, deux à la porte, et montèrent à son cabinet... Ils renversèrent en entrant le Sr Gaillard, clerc de Monteil, en le prenant par les cheveux noués à queue... Ils demandèrent (au procureur) 2000 livres et ses papiers (ses archives). Celui-ci leur dit qu'il n'avait que 12 livres qu'il leur donna et les conduisit dans son étude : ils y trouvèrent un Louis et tous les papiers qu'ils emportèrent dans des draps et hors de la ville y mirent le feu. " Le Consul de la ville s'émeut, fait sonner le tocsin et , lorsque les mutins reviennent après avoir déjeuné sur la place de la Grave hors des remparts, ils trouvent portes et fenêtres barricadées. " Quelques coups de fusils à balles sont tirés sur la maison d'un procureur, le Sieur Roure "et les trublions disparaissaient dans la campagne.

Il y avait eu des précédents

Informés, les magistrats villeneuvois ne manquent pas de rapprocher cet événement fâcheux de quelques autres plus anciens qui, pour paraître, dérisoires, n'en ont pas moins bafoué les justices locales. Déjà en 1782 l'avocat vanséen de 36 ans, Simon Joseph Coren-Fustier qui sera plus tard juge aux Vans et député à la Convention a voulu fêter, avec des amis, sa nomination comme juge de la communauté de Banne, une bande masquée et armée a intercepté au lieu-dit Malpas le cortège d'un douzaine de convives : les deux mulets ont été promptement dépouillés de leurs victuailles. Quelques temps plus tard, deux procureurs se rendant en audience à Banne ont essuyé des coups de feu d'intimidation, toujours de la

part d'individus masqués. Enfin, à Villeneuve, même, en juillet 1782, à l'occasion des fêtes, des clercs de procureurs se sont fait houspiller dans les "bouchons", des cabarets de la ville. Et on n'a pas encore oublié "l'émotion de Joyeuse" dans la première moitié du siècle.

Ville et campagne : négoce et endettement

Au Vans, sans tarder, le consul (ancêtre du maire), Antoine Albert Barthélémi des Chadenèdes (d'une famille notariale de Payzac) arrête les mesures que sa fonction lui impose de prendre : il écrit au gouverneur du Languedoc, le comte de Périgord, pour demander la protection de la troupe.

Pendant que consuls et magistrats, responsables du maintien de l'ordre, réagissent, attardons-nous sur les victimes choisies par les Masques.

A la jonction des pentes cévenoles et de la dépression conduisant de l'Escrinet à Alès, la petite ville des Vans, forte de 1500 à 1700 âmes, bénéficie d'un double courant commercial ; d'une part, les drailles muletières en font un lieu d'échanges, de blé, de vin, d'huile, d'étoffes, de châtaignes, entre la montagne cristalline et les coteaux calcaires aux économies complémentaires ; d'autre part, l'itinéraire de la soie d'Alès et des Cévennes vers Aubenas puis Lyon y connaît une activité croissante. Les marchands y jouent donc un rôle prioritaire et comptent pour un tiers du Conseil politique qui gère et administre la ville.

Disposant de l'argent liquide, ils sont les prêteurs du monde rural. Le taux d'intérêt reste autour de 5% mais les pratiques usuraires savent tourner la loi : souvent le montant mentionné est celui de la somme globale due sans précision quant à l'évaluation respective du capital et des intérêts. Chez les paysans, la seule entrée substantielle "d'argent frais" se fait par la vente des cocons. Or, il faut aménager les magnaneries, acheter la "graine" du vers à soie, nourrir la famille dans laquelle l'essor démographique accroît le nombre de bouches. Avant même l'incertaine récolte, on emprunte et on hypothèque la vente des cocons, la feuille des mûriers et les biens ou la propriété lorsque l'endettement est trop fort.

Les "sangues" du peuple

Ne pratiquant que la langue d'oc, désarmé devant l'écrit, plus encore devant le langage juridique, l'homme de la terre souvent illettré verra sa dette aggravée par les frais de justices, dans la menace d'une saisie. Que les Monteil aient été la première cible des révoltés ne peut étonner ! Monteil père, qui avait vendu pour 18 livre de ratine, étoffe de laine, à un de ces journaliers appelés "brassiers", n'avait pas été payé. Le brassier, traduit devant la justice, se trouve jugé par un procureur, très répressif de réputation, qui n'est autre que Monteil fils, devenu avocat en parlement de Toulouse : la note s'élèvera à 8000 livres ! Sans atteindre à chaque fois de tels excès, cette connivence entre négoce et petite justice n'est pas exceptionnelle.

C'est bien à ces procureur fiseaux (à ne pas confondre avec le Procureur du Roi de Villeneuve), à ces greffiers, à ces notaire, catégories alors mal définies d'hommes de lois, que vont s'en prendre les Masques. Ils sont souvent de formations très inégales : on utilise pour ceux qui ont trop facilement obtenu leurs grades les termes "d'avocat à la fleur d'orange" ! Dans une ordonnance de 1667, ils ont déjà fait l'objet d'un jugement sévère : "il peut y avoir des procureurs gens de bien, mais universellement on peut dire qu'ils sont la cause de tous les désastres de la justice". En 1784, une commission d'enquête ira plus loin encore : "il faut ôter, s'il est possible, à ces Avocats gradués et postulants, procureurs, praticiens et notaires la facilité d'être les instruments de l'oppression et de la ruine de leurs concitoyens, par des procédures quelquefois supposées et le plus souvent inutiles et vexatoires".

Qualifiés parfois de "sangues", ils peuvent agir en justice au nom d'un plaignant, suppléer un juge, cumuler ces fonctions avec celles de receveurs des impôts ou des redevances, prêter de l'argent. Multipliant les procédures, ils font durer les procès dès lors qu'ils en tirent profit. Le syndic du Vivarais, M Sabatier de Lachadenède, rédigea un véritable réquisitoire contre ces "praticiens commerçants et mal aisés, trop intéressés, trop faibles pour résister à l'annonce d'un présent ces hommes sans talents, sans connaissance des affaires qui accumulent les fonctions les plus incompatibles, sans craintes et sans scrupules parce qu'ils en ignorent les devoirs et en connaissent les profits."

Suite au prochain numéro...